

délégués - en exercice ...	85
- présents .....	59
Pouvoirs .....	7
Total votants .....	66

**Affaire n°052/04-2021**

MARCHES POUR LE TRANSPORT ET LE  
TRAITEMENT DES DECHETS ISSUS DES  
DECHETTERIES DU SIETOM - SIGNATURE

**NOTA :**

Le président certifie que le compte-  
rendu de cette délibération a été  
affiché au siège du syndicat à  
Tournan-en-Brie, le 27/04/2021

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU SIETOM  
SEANCE DU 19 AVRIL 2021**

L'An deux mil vingt-et-un le lundi 19 avril à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 12 avril 2021 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la Présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, président.

Secrétaire de séance : Virginie Brinjean

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :  
Xavier MAUBORGNE, Cédric LESEINE, Eric CANTAREL, Jean-Paul BONVOISIN, Nathalie DUTRIEUX, Louis Marie SAOUT, Jean-Claude OMNES, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Olivia LESEIGNEUR, Jacqueline MOERMAN, Nathalie SEMONSU, titulaires et Xavier KERSUAL, Annick FOURNIER, Pierre MURON, Manuel CENDRIER suppléants.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :  
Jean-Rémi BERTRAND, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :  
Yannick PONCE, Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :  
Jean-Claude GANDRILLE, Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Flora PHONGPRIXA, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, Armando OURSEL, Pierre VASSEUR, titulaires Rosa DE ALMEIDA LACERDA, suppléante.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :  
Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Christian TIENNOT, Patrick VORDONIS, Suzanne BARNET, Marie-Laure MORELLI, Patrick SALMON, Laurent GAUTIER, Alain GREEN titulaires, Harmonie DA SILVA PEREIRA, Christine FLECK, suppléantes

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :  
Patrice LEGRAND, Géraldine MIRAT, Sylvain CALDONNAZO, Thierry HERRY, Frédéric POUPINOT, Stéphane ROBERT, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude COCQUELET, Jean-Claude MERAKCHI, Nathalie ROBAEYS, Michèle BENECH, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, Jean-Claude DELAVAL, titulaires Serge FONSECA, Josiane TROTTIER, Eric PIASECKI, suppléants.

**Pouvoirs :**

- de Mme Casier à M. Cantarel (CCBRC)
- de Mme Chauvaux à M. Saout (CCBRC)
- de M. Groslevin à M. Saout (CCBRC)
- de Mme Bernard à M. Meudec (CCBRC)
- De Mme Couderc à M. Ponce, (CAMVS)
- de M. Warmez à Mme Bouilland-Chauveau (CAMVS)
- De M. Bapelle à M. Merakchi (CCVB)

**Absents non représentés :**

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) : Bruno Remond, Olivier Devaux (excusé), Philippe Laporte (excusé), Thomas Berthon, Loïc Le Dieu de Ville, Alain Brucher..

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) : Franck Grasseler, Erwan Dufaÿ, Francis Gisselmann.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG, Pontcarré) : André Lefrançois (excusé), Denis Thouvenot.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) : Eric Sérafin-Bonvarlet, (excusé).

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) : David Vicente (excusé), Marc Tétard, Etienne Leroy, Hugues Marcelot, François Moratille (excusé) , Ludovic Pouillot, Laurence Barboux, Philippe Louise Dit Mauger.

---

**052. MARCHÉS PUBLICS POUR LE TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS ISSUS DES DECHETTERIES DU SIETOM 77 – SIGNATURE -**

Vu le Code de la Commande Publique,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication du JOUE et du BOAMP le 2 février 2021, pour la passation de marchés portant sur le transport et le traitement des déchets issus des déchetteries du SIETOM 77,  
Vu le rapport d'analyse des offres,  
Vu les décisions de la commission d'appel d'offres en date du 7 avril 2021,

Considérant que le SIETOM a lancé une procédure d'appel d'offres pour la passation de marchés relatifs au transport et le traitement des déchets issus des déchetteries du SIETOM 77, composé des lots suivants :

- Lot 1 – Transport et traitement d'une partie des déchets;
- Lot 2 – Traitement du tout-venant,
- Lot 3 – Transport et traitement des déchets dangereux des ménages.

*Considérant* que chaque lot comporte les deux phases suivantes :

- Démarrage de la prestation à compter du 29 avril 2021 pour les déchetteries de Gretz-Armainvilliers, Fontenay-Trésigny, Ozoir-la-Ferrière, Roissy-en-Brie et Evry-Grégy-sur-Yerres
- Démarrage de la prestation à compter du 2 juillet 2021 pour la déchetterie de Pontault-Combault

*Considérant* que chaque lot est composé d'une tranche ferme allant jusqu'au 29 avril 2022 et de deux reconductions possibles de 12 mois chacune,

Considérant que le montant global prévisionnel du marché est estimé à 4 956 063,80 € HT, reconductions incluses, soit :

- Lot 1 : 2 494 370,80 € HT
- Lot 2 : 2 352 493,00 € HT TGAP incluse
- Lot 3 : 109 200,00 € HT

*Considérant* que la commission d'appel d'offres réunie le 7 avril 2021 a décidé d'attribuer les marchés suivants :

- Lot 1 : Transport et traitement d'une partie des déchets à SEPUR pour un montant prévisionnel de 2 494 370,80 € HT
- Lot 2 : Traitement du tout-venant à SUEZ RV IDF pour un montant prévisionnel de 2 352 493,00 € HT TGAP incluse
- Lot 3 : Transport et traitement des déchets dangereux des ménages à TRIADIS pour un montant prévisionnel de 109 200,00 € HT

*Le Comité Syndical :*

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer les marchés publics susvisés, leurs annexes et tous documents liés ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président ou son représentant pour assurer le suivi et l'exécution de ces marchés ;
- **DIT** que les dépenses et recettes relatives à la mise en œuvre de ces marchés publics seront imputées sur le budget du SIETOM.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
Tournan-en-Brie, le 20 avril 2021.



Certifié exécutoire,  
Par affichage et transmission,  
en Préfecture.

Le Président,  
Dominique RODRIGUEZ.  
Signé électroniquement.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.*